

CQP Moniteur d'aviron

RNCP13612 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15492
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	03/03/2022

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

FEDERATION FRANCAISE SOCIETES AVIRON · SIRET : 78440582100033

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération française des sociétés d'aviron

<http://www.avironfrance.fr>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE SOCIETES AVIRON	78440582100033	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur d'aviron est amené à réaliser ces activités :

- Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance d'aviron afin d'expliciter, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité,
- Encadrement de séances d'aviron en s'appuyant sur les règles fédérales et sur la réglementation en vigueur avec le souci permanent de respecter la sécurité des pratiquants et des tiers,
- Dynamisation dans et autour de son activité,
- Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure,
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant.

Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes

:

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d’Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d’améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d’une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d’activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l’environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes),
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d’aviron en veillant à la sécurité des pratiquants enfants et adultes,
- Organiser des situations dans le temps et l’espace (eaux intérieures ou mer) adaptées aux spécificités et attentes des publics (enfants ou adultes, débutants ou confirmés),
- Adapter son intervention au regard de la séance d’aviron et du cycle de séances d’aviron,
- Démontrer les exercices et gestes techniques en pointe et en couple,
- Développer l’éthique et les valeurs de l’aviron,
- Respecter la réglementation s’appliquant à la pratique de l’aviron (règles de navigation, règlement de sécurité de la FF Aviron, règles fédérales de pratique),
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis (usage du matériel, sécurité physique...),
- Participer à l’organisation, à l’évaluation et à la délivrance des brevets de rameurs,
- Aider les pratiquants (enfants et adultes) à s’engager vers la séance d’aviron et des événements spécifiques
- Aider les pratiquants à vivre des événements spécifiques (Animer, accompagner, conseiller),
- Favoriser la promotion de l’activité auprès des pratiquants au sein de la structure,
- S’intégrer dans la structure et participer à son fonctionnement,
- Auto-évaluer ses interventions,
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables,
- Participer à l’entretien du matériel nautique,
- Respecter les réglementations en vigueur,
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale,
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d’accident en fonction des procédures existantes.

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l’éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant,
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d’activités physiques,
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique,
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Blocs de compétences

RNCP13612BC01 — Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d’explicitier, d’informer sur les conditions de déroulement de l’activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes)
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d’aviron en veillant à la sécurité des pratiquants enfants et adultes

Modalités d’évaluation :

- Evaluation par une observation au poste de travail durant le stage en entreprise à partir d’une grille d’observation au poste

RNCP13612BC02 — Encadrement de séances d'aviron en s'appuyant sur les règles fédérales et sur la réglementation en vigueur avec le souci permanent de respecter la sécurité des pratiquants et des tiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- Adapter son intervention au regard de la séance et du cycle de séances
- Démontrer les exercices et gestes techniques compatibles avec un niveau technique fédéral
- Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
- Respecter les réglementations propres à l'activité
- Participer à l'organisation, à l'évaluation et à la délivrance des brevets de rameurs

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation pédagogique qui consiste à la préparation d'une séance d'aviron pendant 30 minutes et conduite d'une séance d'une heure
- Entretien de 30 minutes
- Démonstration technique

RNCP13612BC03 — Dynamisation dans et autour de son activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Participer à l'organisation, à l'évaluation et à la délivrance des brevets de rameurs
- Aider les pratiquants (enfants et adultes) à s'engager vers la séance d'aviron et des événements spécifiques
- Aider les pratiquants à vivre l'événement (Animer, accompagner, conseiller)
- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants au sein de la structure

Modalités d'évaluation :

- Evaluation par une observation au poste de travail durant le stage en entreprise à partir d'une grille d'observation au poste

RNCP13612BC04 — Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- S'intégrer dans la structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Participer à l'entretien du matériel

Modalités d'évaluation :

- Evaluation par une observation au poste de travail durant le stage en entreprise à partir d'une grille d'observation au poste
- Mise en situation pratique consistant à régler un bateau

RNCP13612BC05 — Protection des personnes en situation d'incident et d'accident

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation pratique consistant à récupérer un pratiquant en difficulté
- Situation d'évaluation des connaissances écrites

RNCP13612BC06 — Qualification complémentaire optionnelle «Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale»

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant;

- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques;
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

- Une épreuve d'évaluation des connaissances (QCM) mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique sur prescription médicale.
- Une épreuve d'expression écrite (dossier) présentant un programme ou cycle de séances adaptées prenant en compte une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP). Une page du dossier sera réservée à la conception du plan d'organisation des secours concernant le lieu de pratique des séances. Ce bloc de compétences est optionnel et permet au titulaire de compléter son champ d'intervention et d'en faire reconnaître les compétences associées. Il est évalué par deux évaluateurs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

Le moniteur d'aviron exerce professionnellement de façon occasionnelle ou saisonnière au sein d'une structure nautique. Il encadre les activités de l'initiation aux premiers niveaux de compétition en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des conditions de sécurité optimales (le premier niveau de compétition consistant à connaître les droits et devoirs du rameur en compétition, à être capable de se rendre à un départ de compétition, de s'aligner et de réaliser le parcours à cadence régulière).

Il exerce son activité sur des eaux intérieures ou eaux maritimes, en fonction de sa possession du permis bateau qui doit correspondre au lieu d'exercice. Les zones d'évolution possibles, les règles de navigation et de sécurité sont connues et affichées. Les démarches et objectifs pédagogiques ainsi que le matériel utilisé pour chaque public sont également définis.

Le moniteur d'aviron exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées à la fédération française des sociétés d'aviron, ou affiliées à une fédération membre du CISN (Conseil interfédéral des sports nautiques), ou au sein de structures publiques ou privées (base nautique ...).

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles :

Moniteur, Educateur en activités sportives

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice rémunéré de l'enseignement, de l'animation ou de l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou d'entraînement des pratiquants est soumis à une obligation légale de certification (cf. article L.212-1 du Code du sport). Le certificat de qualification professionnelle de moniteur d'aviron répond à ces dispositions qui prévoient d'une part qu'y soit incluse une qualification sécurité des pratiquants et des tiers, validée par le Ministère chargé des sports (après avis de la Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation), et d'autre part, l'inscription du certificat au répertoire national de la certification professionnelle.

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFAviron ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/03/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38283

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

FFSA

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13612/>